

*Fédération Régionale des Sociétés Musicales
Hauts de France
121 rue Barthélémy Delespaul
59000 Lille
Tél: 03.28.55.30.20
frsm@orange.fr*

CALENDRIER DES ACTIVITES FEDERALES EN 2020

CONGRÈS FÉDÉRAL

Dimanche 17 mai 2020 à Fouquières lez Lens (62)

CONCOURS G. FONTAINE POUR FLûTE - HAUTBOIS - CLARINETTE - SAXOPHONE

Samedi 14 mars 2020 à Noeux les Mines (62) -

CONCOURS RÉGIONAL AMATEUR DE CUIVRES

2^{ème} semestre 2020

CONCOURS NATIONAL

*pour Harmonies, Fanfares, Batteries-Fanfares, chorales et symphonies
octobre 2020*

CONCOURS D'ORCHESTRATION DE L'HYMNE RÉGIONAL

PHASE FINALE

Dimanche 10 mai 2020 à Cambrai (59)

BF en FolieS

Un week-end de septembre 2020

LES STAGES 2020

STAGES DE PERFECTIONNEMENT			
	1 ^{er} et 2 ^{ème} CYCLE	<i>Du lundi 20 avril au samedi 25 avril 2020</i>	<i>PECQUENCOURT (59)</i>
NOS ORCHESTRES	OJF HIVER	<i>Les 22 et 23 février 2020</i>	<i>PECQUENCOURT (59)</i>
	O.J.F. ETE	<i>Du samedi 18 juillet au dimanche 26 juillet 2020</i>	<i>PIERREFONDS (60)</i>
	O.J.F. TOUSSAINT	<i>Les 24 et 25 octobre 2020</i>	<i>PECQUENCOURT (59)</i>
JOURNÉES CHORALES ET STAGES M.A.O.		<i>A la demande des intéressés</i>	

Si l'une ou plusieurs de ces activités ci-dessus vous intéresse(nt), vous pouvez dès à présent télécharger les formulaires sur notre site :
<https://frsm-hautsdefrance.fr> ou prendre contact avec la Fédération au 03.28.55.30.20 ; un formulaire vous sera transmis. Merci.

Orchestre des Jeunes de la Fédération - OJF

Bulletin d'inscription

Nom :

Prénom :

Instrument :

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Date de naissance :/...../.....

Tél :

@ :

Ecole, conservatoire et/ou société musicale et/ou
numéro d'affiliation :

.....

Niveau :

Formation musicale :

Formation instrumentale :

Signature des parents

LIEU

PIERREFONDS (Oise)
Institut Charles Quentin
1 rue Sabatier - 60350 Pierrefonds

DATES

du samedi 18
au dimanche 26 juillet 2020

MODALITÉS

320€ pour le 1^{er} enfant
290€ pour le 2^e enfant
250€ pour le 3^e enfant et suivant
Non fédérés : 380€ par enfant

RÉSERVATION

Un chèque de 60€ de réservation
est à envoyer
avec le talon ci-contre dûment complété,
il sera déduit du montant total du stage.
à
FRSM H-D-F, 121 rue Barthélémy Delespaul
59000 LILLE



Prochaine session : les 22 et 23 février 2020
avec concert à Frévent et Gondcourt

FÉDÉRATION RÉGIONALE DES SOCIÉTÉS
MUSICALES HAUTS DE FRANCE

ORCHESTRE DES JEUNES DE LA FÉDÉRATION

STAGE D'ORCHESTRE D'HARMONIE

du 18 au 26 juillet 2020

PIERREFONDS (Oise)



A qui s'adresse ce stage ?

Aux élèves ayant un niveau minimum milieu de cycle 2 de formation instrumentale des écoles de musique, conservatoires et/ou sociétés musicales de la région Hauts de France.

Les stages proposés par la Fédération ont pour but de faire progresser les jeunes élèves de la région, de développer leur motivation, de leur offrir un champ de pratique musicale plus large ouvert sur toutes les musiques et de vivre en collectivité avec d'autres élèves dans un cadre adapté à leurs besoins.

Contenu du stage :

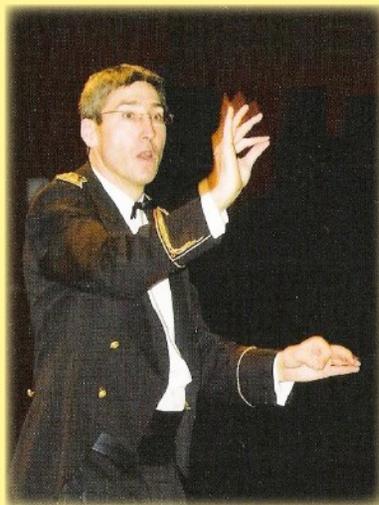
- Séances de travail en partielles.
- Séances de travail d'orchestre (demi-tutti et tutti).

Les musiciens sélectionnés pour ce projet musical pourront se confronter à l'expérience de musicien d'orchestre et se produiront lors de concerts.



Chef invité

Claude KESMAECKER



Originaire de Dunkerque, Claude Kesmaecker a fait ses classes aux conservatoires de Lille et de Paris avant d'embrasser une carrière militaire.

Récompensé de trois premiers prix au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, Claude Kesmaecker remporte aussi le premier prix du concours international de chef d'orchestre de Kerkrade aux Pays-Bas. Il décide dès lors d'orienter sa carrière vers les orchestres à vent.

Auteur de nombreuses adaptations pour orchestre d'harmonie, il a réalisé une quinzaine d'enregistrements consacrés notamment à des œuvres concertantes aux côtés de Michel Becquet, Eric Aubier et Fabrice Millischer.

Soucieux de contribuer à l'élargissement du répertoire, il est souvent sollicité dans des créations et projets divers avec l'Orchestre d'harmonie de la Musique de l'air dont il est le chef depuis mars 2005.

Claude Kesmaecker a également dirigé de prestigieuses formations françaises parmi lesquelles l'Orchestre du CNSMD de Paris et se produit également à travers l'Europe, diffusant ainsi l'excellence de la musique française consacrée aux orchestres à vent. Il participe régulièrement à des master class et à des stages en région.

LE JEUNE MUSICIEN AU COEUR DE NOS VACANCES MUSICALES

L'équipe

Le recrutement s'appuie sur des conditions très strictes : personnels compétents, expérimentés et diplômés en musique et/ou en animation, suivant la législation en vigueur dans ces domaines. L'équipe s'articule autour de 2 pôles.

Pôle pédagogique : direction Gaëtan Vienne

Il comprend un directeur artistique possédant les diplômes d'enseignement et de direction d'orchestre, des enseignants, diplômés en formation musicale et dans différents domaines instrumentaux tels que le chant, les cuivres, les percussions, les bois... tous sont à l'écoute des jeunes participants et appliquent les orientations musicales décidées par la Fédération Régionale des Sociétés Musicales.

Pôle éducatif

Il est composé d'une équipe de diplômés BAF, garante du bon déroulement du séjour et des activités d'animation.



STAGE 1er - 2e CYCLE

Bulletin d'inscription

Nom :

Prénom :

Instrument :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Date de naissance : *Hauts-de-France* /

Tél :

@ :

Ecole, conservatoire et/ou société musicale et/ou
numéro d'affiliation :

Niveau :

Formation musicale :

Formation instrumentale :

Signature des parents

LIEU

Institut d'Anchin
route de Rieulay
59146 PECQUENCOURT

DATES

du lundi 20 au samedi 25 avril 2020
Arrivée 9h / départ après le concert

MODALITÉS

1er - 2e CYCLE

350 € pour le 1er enfant
310 € pour le 2e enfant
290 € le 3e et plus

Non fédéré
410 € par enfant

RÉSERVATION

Un chèque de 60€ de réservation
est à envoyer
avec le talon ci-contre dûment complété,
il sera déduit du montant total du stage.
à
FRSM H-D-F, 121 rue Barthélémy Delespaul
59000 LILLE

RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS :

FRSM H-D-F : frsm@orange.fr ou 03.28.55.30.20

Bernard BRIDAUX (Responsable commission des stages) :
bernardbridaux@orange.fr

N.B. : Notre Fédération est partenaire de l'ANCV (chèques vacances),
Les stages ont l'agrément Jeunesse et Sport Education Populaire.
Cela donnera ainsi la possibilité aux familles concernées
de percevoir des aides d'organismes sociaux.

FÉDÉRATION RÉGIONALE DES SOCIÉTÉS
MUSICALES HAUTS DE FRANCE

STAGE
1er - 2e CYCLE

Thème :

« La Fédération a un incroyable talent ! »

SAISON 2

du 20 avril au 25 avril 2020

PECQUENCOURT (59)



A qui s'adresse ce stage ?

Niveau demandé :

Niveau 1er et 2e cycle, à partir de 9 ans.

Les stages proposés par la Fédération ont pour but de faire progresser les jeunes élèves de la région, de développer leur motivation, de leur offrir un champ de pratique musicale plus large ouvert sur toutes les musiques et de vivre en collectivité avec d'autres élèves dans un cadre adapté à leurs besoins.

Contenu du stage :

- Séances d'orchestre (partielles et tutti),
- Ensembles instrumentaux, improvisation jazz,
- Improvisation contemporaine, chant choral,
- Théâtre, sport, ateliers manuels,
- Jeux collectifs...

Le quotidien des enfants (*réveils, couchers, repas...*) et les animations sont encadrés par une équipe d'animateurs diplômés BAFA.

Les cours sont assurés par une équipe pédagogique composée d'artistes/enseignants professionnels de la région Nord/Pas-de-Calais diplômés du Ministère de la Culture et/ou de la Fonction Publique Territoriale.



Concert de fin de stage :

SAMEDI 25 AVRIL 2020

après-midi



Direction musicale & encadrement

Olivier Fontaine & Virgine Baude



Disciplines enseignées

Flûte traversière

Hautbois

Basson

Clarinette

Saxophone

Trompette / cornet

Cor d'harmonie

Trombone

Tuba / saxhorn

Percussions

Violon / violoncelle

Contrebasse

N.B. : La Fédération se réserve tout droit d'acceptation des dossiers afin de préserver l'équilibre des orchestres.

Les organisateurs :

- Fédération Régionale des Sociétés Musicales – Hauts de France
- Ville de Noeux-les-Mines, Office Culturel et Ecole Municipale de Musique.

REGLEMENT DU CONCOURS

1- Le concours est ouvert aux instrumentistes à vent de la famille des bois : flûte, hautbois, clarinette, saxophone, besson, élèves d'une société ou école de musique résidant dans la région des Hauts de France, selon les catégories proposées :

JEUNE TALENT – 1^{er} Cycle

JEUNE ESPOIR – 2^{ème} Cycle

SOLISTE – 3^{ème} Cycle

Le concours pour la catégorie « SOLISTE » aura lieu :

L'année impaire pour les clarinettes, hautbois et besson

L'année paire pour les flûtes et saxophone.

Il n'y a pas de limitation d'âge pour les catégories « Jeune Talent » et « Jeune Espoir ».

La limite d'âge pour la catégorie « Soliste » est fixée à 25 ans au 1^{er} septembre de l'année du Concours.

2- Le concours se déroulera à la date suivante : Samedi 14 Mars de 13h à 17h :

- pour les catégories « Jeune Talent » et « Jeune Espoir » à l'*Espace « Georges FONTAINE », 8 rue A. Camus à Noeux-les-Mines (62).*

- pour la catégorie « Soliste » au *Centre G. Brassens, avenue Guillon à Noeux-les-Mines (62).*

3- Pour l'inscription, les candidats devront envoyer le bordereau d'inscription avant le **31 janvier 2020** avec une attestation d'inscription d'un établissement d'enseignement musical, ou attestation écrite d'un professeur pour les cours privés, précisant le niveau présenté ainsi que le dernier diplôme musical obtenu.

4- Le niveau présenté doit être en cohérence avec le niveau stipulé sur l'attestation. Il n'est pas possible de concourir dans deux niveaux de cycle différents. Par contre, il est possible de se présenter dans deux instruments différents.

5- L'accompagnement des œuvres qui le nécessitent, se fera par un pianiste choisi par le candidat ou mis à la disposition gratuitement par la Fédération.

6- Les œuvres proposées correspondent à la fin de chaque cycle (« Jeune Talent » - cycle 1, « Jeune Espoir » - cycle 2 et « Soliste » - cycle 3). Elles sont choisies pour à la fois leur côté plaisant à jouer pour l'élève et leur aspect pédagogique pour le professeur. Les éditions indiquées sont obligatoires sauf indication contraire. Les photocopies sont strictement interdites.

7- L'audition du concours se fera derrière un paravent afin de préserver l'anonymat du candidat pour les catégories « Jeune Talent » et « Jeune Espoir ». Pour la catégorie « Soliste », les épreuves seront publiques.

8- Les droits d'inscription :

* **25 euros** pour les candidats issus d'une société ou d'une école de musique fédérée.

* **30 euros** pour tous les autres candidats.

9- Les inscriptions devront parvenir à la F.R.S.M., 121 rue Barthélemy Delespaul - 59000 Lille au plus tard le **31 janvier 2020**. Le chèque sera libellé à l'ordre de la Fédération Régionale des Sociétés Musicales – Hauts de France. Le nombre de places est limité à 12 par catégorie instrumentale. Les candidatures seront retenues selon l'ordre d'arrivée des bordereaux d'inscription dûment complétés.

10- L'inscription sera définitive après la validation du paiement. En aucun cas le droit d'inscription ne sera remboursé, sauf annulation du concours. Aucun changement ne pourra être accepté après l'inscription : accompagnateur, instrument, catégorie...

11- Les candidats inscrits recevront une convocation par voie dématérialisée

indiquant l'heure du tirage au sort du numéro d'anonymat (catégorie « Jeune Talent », « Jeune Espoir »), ou l'heure du début des épreuves (catégorie Soliste). Une salle de chauffe sera mise à disposition au plus tard, 30 minutes avant le début des épreuves.

12- Les candidats devront se munir de la convocation, reçue au moins 5 jours avant le début des épreuves, ainsi que d'une pièce d'identité.

13- Le jury sera formé de directeurs d'école de musique et de professeurs diplômés dans chaque discipline. Pour la catégorie « Soliste », un artiste ou un professeur de conservatoire de chaque discipline sera sollicité.

14- Le barème de notations (catégories : « Jeune Talent » et « Jeune Espoir ») :

Note de 18 à 20	1 ^{er} Prix avec Félicitations du Jury
16 à 17.99	1 ^{er} Prix
14 à 15.99	2 ^{ème} Prix
12 à 13.99	1 ^{ère} Mention
10 à 11.99	2 ^{ème} Mention
En dessous de 10	Accessit (non récompensé)

15- Pour la catégorie « Soliste », le jury, composé d'un représentant par instrument avec un président du jury procédera par vote par instrument : 1^{er} Prix avec Félicitations du Jury (un seul lauréat par instrument), 1^{er} Prix, 2^{ème} Prix et 3^{ème} Prix. En cas d'égalité des votes, la voix du président du jury est prépondérante. Toutes les décisions sont définitives et sans appel. Le jury peut ne pas décerner de prix s'il juge le niveau du concours insuffisant.

16- Les candidats étudiant en cycle spécialisés (DEM, CEPI ou 3^{ème} Cycle) issus des CRR de la Région ne seront autorisés à se présenter que dans cette catégorie. Le concours est public à entrée libre. Il sera interdit au public d'entrer dans la salle pendant le passage d'un candidat. Il sera prié à une discrétion totale : **aucune appréciation et aucun applaudissement de sa part ne seront tolérés.**

17- Les résultats de chaque catégorie seront annoncés publiquement à la fin de chaque catégorie.

18- Les lauréats de chaque instrument dans chaque catégorie « Jeune Talent », « Jeune Espoir » et « Soliste » seront invités à se produire lors du concert de clôture le : **SAMEDI, 14 MARS 2020 à 18h au Centre culturel Georges Brassens. Tenue vestimentaire correcte exigée.**

19- Tous les candidats seront destinataires d'un diplôme. **Seuls les élèves présents lors du concert de clôture seront destinataires de leurs diplômes et de leurs récompenses.**

Un morceau d'ensemble avec tous les candidats terminera le concert (partition envoyée avec la convocation).

20- Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables en cas d'accident, détérioration ou vol survenus pendant la durée du concours.

Concert de clôture

« S.Trio »

Samedi 14 mars 2020 à 18h

SALLE GEORGES BRASSENS (Entrée gratuite)



Piano : Samuel TERNOY

Saxophone soprano alto et baryton :

Sébastien FLINOIS

Saxophone soprano alto et ténor :

Eric CAUDRON



36^{ème} Concours

Régional des Bois

« Georges Fontaine »

Samedi 14 Mars 2020

Espace Musical

Georges FONTAINE NOEUX-LES-MINES (62)



36^{ème} Concours Régional des Bois

« Georges Fontaine »

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :@.....

INSTRUMENT :

Catégorie* : Jeune Talent – Jeune Espoir – Soliste

Accompagnement piano* : pianiste de la Fédération – pianiste personnel

Niveau du dernier diplôme obtenu :

Ecole de musique / CRC / CRD / CRR / cours privés fréquenté(s) actuellement :

.....

Professeur d'instrument :

(*) Entourer la bonne mention

Signature du candidat majeur :

Je soussigné(e).....autorise,

mon fils, ma fille,..... à participer

au **Concours de bois « Georges Fontaine »** le **Samedi 14 Mars 2020** à Nœux-les-Mines dans le respect du règlement.

Je règle la somme de€ correspondant aux droits d'inscription.

LIEU

Espace musical « Georges FONTAINE »

8, Rue Camus

62290 – NOEUX-LES-MINES

Tél. 03-21-66-13-08

DATES

Vendredi 13 mars 2020 – Animations scolaires

Samedi 14 mars 2020 – Concours et

CONCERT DE CLOTURE à 18h

EDITO

Le concours régional est un événement incontournable dans le paysage de la musique amateur de notre région.

Il existe depuis mars 1984 ; passant d'un *Séminaire de la clarinette* (avec la participation de Serge Dangain, clarinettiste) à la *Semaine Musicale* (concours étendu aux autres bois : flûte et saxophone) pour aboutir au *Concours Régional des Bois « Georges Fontaine »* (regroupant l'ensemble de la famille des bois : flûte, hautbois, basson, clarinette et saxophone.)

Georges Fontaine, figure emblématique de la vie musicale noeuxoise, fut l'un des fondateurs de ce concours ; clarinettiste, chef de l'harmonie municipale, de la chorale, directeur de l'Ecole de musique et vice-président de la F.R.S.M., il fut à l'origine de nombreuses activités et de rassemblements culturels qui ont encore lieu aujourd'hui.

Pour cette session « anniversaire », les organisateurs ont revu le règlement de ce concours afin de lui apporter un «renouveau» tout en essayant de le rendre accessible à un plus grand nombre...

Nous vous encourageons donc à prendre connaissance de ces nouvelles dispositions et vous donnons rendez-vous le samedi 14 mars prochain à Nœux-les-Mines !

Musicalement,

Le Comité d'organisation.



LISTE DES MORCEAUX IMPOSES - CONCOURS 2020

Catégorie « Jeune TALENT » :

Flûte Traversière :

« Hommage d'un jeune flûtiste à quelques grands musiciens »

VOLUME 1 HOMMAGE A MOZART- Henri BERT

Edition Alphonse LEDUC

Hautbois :

« Jardin d'automne » Pascal PROUST - Editions Robert MARTIN

Basson :

« Romantica » Serge LANCEN - Editions Alphonse LEDUC

Clarinette :

« Petite Anche » , Gilles MARTIN - Editions Gérard BILLAUDOT

Saxophone Alto :

« Pêche-Lune » Jean SICHLER - Editions Alphonse LEDUC

Saxophone Ténor :

« Au parc de Diane » , Michel HULOT - Editions Pierre DUHAUTOIS

Catégorie « Jeune ESPOIR » :

Flûte Traversière :

« Wolfgang Amadeus' Rag » Alain HUTEAU Editions Henri LEMOINE

Hautbois :

« Complainte et Saltarelle » René BERTHELOT - Editions Henri LEMOINE

Basson :

« Fantasio » Robert BARILLER - Editions Alphonse LEDUC

Clarinette :

« Mozartiana » MOZART / Guy DANGAIN - Editions Gérard BILLAUDOT

Saxophone Alto :

« Premier envol » Alain CREPIN - Editions Robert MARTIN

Saxophone ténor :

« Fais ton cirque » Pascal BERNE Editions Robert MARTIN

Catégorie « SOLISTE »

Flûte Traversière

« Andante KV 315 et Rondo KV Anh184 « avec cadence Jean Pierre RAMPAL MOZART Arrt Jean –Pierre RAMPAL Mozart IMC International Music

Saxophone Alto

« Ballade en terres rouges » Alain CREPIN Editions Robert MARTIN

Saxophone Ténor :

« Points de rencontre » Alain LOPEZ Flex Editions

Les examens cursus CMF

Une formation musicale plus moderne et réfléchie

Le 28 octobre dernier, la commission examens « Formation Musicale CMF » s'est réunie sous l'impulsion de son président Daniel Francke. Cette commission a pour objectif de **réfléchir à l'organisation annuelle** des examens et de **s'adapter aux évolutions de la société et de la discipline** : calendrier, dates, nouveaux répertoires chantés, programme de référence, partage des situations de terrain, adaptation à la diversité du public (âge des candidats, origines sociales, type d'établissement fréquenté). Cette commission est composée de 8 personnes, issues d'horizons différents :

** Le Président de la Commission Daniel Francke, ancien directeur de l' Ecole de Musique de Steenvoorde et Vice Président de la FRSM Hauts de France

** Les 4 chefs de centres dits de l' Ascension

- Joëlle Szymanski, chef de centre à Noeux-les-Mines, flûtiste et directrice administrative de l' Ecole de musique de Noeux les Mines
- Fabrice Gratien, chef de centre à Outreau, trompettiste et directeur de l'Ecole de Musique d'Outreau
- Pierre Camier, chef de centre à Arras, trompettiste et directeur de l'Ecole de Musique de Lambres-lez-Douai
- Bruno Danna , chef de centre à Valenciennes, corniste et professeur

** 2 spécialistes de la Formation Musicale

- Nicolas Decroix, également clarinettiste, professeur et directeur à Steenvoorde, membre de la commission clarinette à la CMF
- Maxime Lavoine, également saxophoniste et chef d'orchestre, professeur à Dainville et Beaurains, membre de la commission FM et orchestre d'harmonie à la CMF

** Joël Macke, copiste

En 2017, le **répertoire des chants a été renouvelé**, et l'utilisation des livres dit « Voirpy » a été abandonnée. Aujourd'hui, chaque niveau propose un large panel de chants mis en disposition en ligne sur le portail fédéral et avec plusieurs styles (classique / romantique / variété / actuel / enfantin).

L'épreuve d'écoute globale a bien été installée, avec tout l'intérêt qu'elle comporte : pas de handicap de départ pour les enfants qui estiment « ne pas avoir une bonne oreille », mise en évidence de la logique de texte et de la répétition soit horizontale, soit verticale des éléments, facilité technique de mise en œuvre (pas besoin de pianiste), théorie et sensorialité appliquées à l'écoute, etc.

En 2018, la commission a décidé **d'abandonner le principe d'autonomie**, parfois compliqué à mettre en place dans certains secteurs et créant des différences entre les enfants de parents musiciens et les enfants de parents non-musiciens. Par ailleurs, les enfants n'étaient pas tous préparés de la même façon par leurs enseignants.

Elle a également décidé d'octroyer une **part similaire moins importante de contrôle continu à tous les cycles** : 30% seulement. Cela permet de redonner plus d'importance à l'épreuve finale, qui, dans certains secteurs, avait été délaissée, soit par les organisateurs, soit par les élèves, voire par les parents.

Les épreuves de **lectures rythmiques sont également proposées dans 3 versions de lectures** différentes : l'élève peut choisir la version qu'il préfère (souvent en fonction de l'instrument pratiqué) : clé de sol plutôt aigüe, clé de sol plutôt grave ou clé de fa.

Enfin, la commission a décidé de redonner un sens logique aux programmes, en décidant de se baser sur **le programme 2010 de la CMF** (et non le programme 2018 plus complexe et trop large), auquel les professeurs de toute la région sont invités à se référer régulièrement. Celui-ci se trouve sur le site internet de la FRSM (rubrique examens)

Les membres de la commission seraient heureux de voir **leur travail respecté** de façon à ce que seules les sociétés qui inscrivent les élèves en formation musicale cursus CMF via la FRSM Hauts de France utilisent ces épreuves qui demandent de nombreuses heures de travail **bénévoles**. Une épreuve d'écoute globale est longue à préparer : il faut qu'elle corresponde au niveau requis, qu'elle soit suffisamment intéressante et complexe pour proposer des séries de questions pertinentes. Enfin il faut trouver un/des enregistrement(s) de qualité, et parfois réécrire toute la partition orchestrale, note à note ! Quel travail !

Alors, pour 2020, **inscrivez les enfants aux épreuves CMF de formation musicale**, vous ne serez pas déçus par la qualité du résultat !

Vous pouvez préparer les élèves grâce aux nombreux ouvrages à votre disposition, en voici quelques références (chacune d'elle existe en plusieurs volumes)

- On aime la F.M. de Siciliano
- Planète F.M. de Marguerite Labrousse
- Au fil des notes (collection pédagogique CMF)

Et des ouvrages spécifiques à l'écoute globale :

- La dictée en musique de Pierre Chepelov et Benoît Menu
- Les dictées musicales de Clément Jollet
- A vos marques, Prêts, Dictées ? de Lauriane Ghédin

Combien coûte les inscriptions aux examens ?

Une inscription coûte 11€ pour un élève de fin de cycle et de 3^{ème} cycle. Elle coûte 8 € pour les autres niveaux.

Le Conseil départemental du Nord rembourse les frais d'inscription jusqu'à hauteur de 60 élèves inscrits par école

Le Conseil Départemental du Pas de Calais, quant à lui, rembourse la totalité des inscriptions.

La question financière n'est donc aucunement un obstacle à des inscriptions aux examens

NB : Les épreuves dites de l'Ascension pour les Fin de 2^{ème} cycle et tout le 3^{ème} cycle auront lieu le **dimanche 24 mai 2020** dans les Centres habituels de Arras, Noeux les Mines, Outreau, et Valenciennes

Les membres de la commission restent à votre disposition toute l'année pour des remarques, des suggestions ou si vous avez besoin d'aide sur le terrain. **Ils se feront un plaisir de répondre à vos interrogations**, celles de vos enseignants ou de passer dans votre école, dans la limite de leur disponibilité, pour donner des conseils.

contacts: Daniel FRANCKE pour les questions d'inscription etc.
franckedaniel@free.fr

Maxime LAVOINE pour les questions d'ordre pédagogique
maxime2935@gmail.com

LES MEDAILLES FEDERALES (pas d'augmentation en 2020)

**UNE NOUVELLE REGION...
UN NOUVEAU LOGO...
DE NOUVELLES MEDAILLES !**

**Pour tenir compte des évolutions
décidées par
la Fédération Régionale des Sociétés
Musicales Haut-de-France,
la FRSM 59/62 diffusion SARL mettra
en place progressivement
une toute nouvelle gamme
de médailles.**

**C'est ainsi que vous découvrirez les
distinctions déclinées avec le nouveau
logo de la FRSM H-D-F et arborant
un ruban aux couleurs de la région
Hauts de France (VERTE et BLEUE).
De nouveaux diplômes seront fournis
avec les médailles.**

**Pour toujours mieux vous satisfaire
nous vous proposerons
au fur et à mesure de leur déploiement
les médailles sous écrins le tout
sans augmentation de tarif !**

LES BRELOQUES

05 ans de présence argentée	21,00 €
10 ans de présence dorée	22,50 €

LES BARRETTES POUR MUSICIENS

15, 20, 30, 40, 50, 60 ans	10,00 €
----------------------------	---------

LES MEDAILLES D'HONNEUR

15 ans octogonale dorée	24,50 €
20 ans de présence bronzée	25,50 €
30 ans de présence argentée	26,00 €
40 ans de présence dorée	27,00 €

LES ETOILES FEDERALES

50 ans de présence dorée	44,00 €
60 ans dorée en cravate	56,00 €

LES GRANDES MEDAILLES

65 ans bronze en collier	61,00 €
70 ans argent en collier	66,00 €
75 ans or en collier	71,00 €

LES MEDAILLES POUR SERVICES RENDUS

05 ans bronzée	20,50 €
10 ans bronzée avec étoile	21,50 €
15 ans argentée	22,50 €
20 ans dorée	23,50 €
30 ans dorée avec étoile	24,50 €
40 ans dorée avec palme	25,50 €
50 ans croix argent	44,00 €
60 ans croix argent en cravate	66,00 €

LES BARRETTES POUR SERVICES RENDUS

15, 20, 30, 40, 50, 60 ans	15,00 €
----------------------------	---------

LES MEDAILLES DE DIRECTION

05 ans bronzée	24,00 €
10 ans argentée	29,00 €
20 ans argentée avec étoile	30,00 €
30 ans dorée avec étoile	33,00 €
40 ans dorée avec palme	34,00 €
50 ans dorée avec couronne	36,00 €

LES BARRETTES DE DIRECTION

5, 10, 20, 30, 40, 50 ans	10,00 €
---------------------------	---------

LES FRAIS DE PORT ET DE TRAITEMENT

Frais pour un dossier (quelque soit le nombre de médailles demandées)	14,00 €
-----------------------------------------------------------------------------	---------

**FRSM 59/62 Diffusion SARL
SARL au capital de 7622,45 € uros**



Adresse :

**121 rue Barthélemy Delespaul
59000 Lille**

Téléphone :

09.77.06.91.77. de 8h à 13h

E-mail :

sarl59.62diffusion@wanadoo.fr

Portail :

www.frsm-hautsdefrance.fr

LES MEDAILLES CONFEDERALES (pas d'augmentation en 2020)



LES MEDAILLES D'HONNEUR

20 ans de présence bronzée (1)	26,00 €
30 ans de présence argentée (2)	28,00 €
40 ans de présence dorée (3)	30,00 €
50 ans de présence dorée étoile (4)	35,00 €

LES BARRETTES

20 ans (5)	15,00 €
30 (6), 40 ans (7)	25,00 €

LES MEDAILLES DE DIRECTION

15 ans bronzée (8)	36,00 €
20 ans argentée (9)	37,00 €
25 ans dorée (10)	40,00 €
30 ans dorée avec étoile (11)	45,00 €
35 ans dorée avec palme (12)	47,00 €

LES MEDAILLE DE VETERAN

65 ans simple (13)	40,00 €
70 ans avec étoile (14)	50,00 €
75 ans avec palme (15)	55,00 €
80 ans avec couronne (16)	60,00 €

LES PLAQUETTES POUR BANNIERE

50 ans d'ancienneté (17)	95,00 €
100 ans d'ancienneté (18)	98,00 €
150 ans d'ancienneté (19)	142,00 €
200 ans d'ancienneté (20)	145,00 €

LES AUTRES MEDAILLES



SOCIETES MUSICALES ET CHORALES *

Médaille 20 ans d'ancienneté (21)	35,00 €
Barrette (22)	10,00 €

ENGAGEMENT ASSOCIATIF *

Médaille brze 6 ans de services (23)	25,00 €
Médaille argt 10 ans de services (24)	30,00 €
Médaille or 15 ans de services (25)	35,00 €
Barrettes : 6 (26), 10 (27), 15 (28)	15,00 €

LES FRAIS DE PORT ET DE TRAITEMENT

Frais pour un dossier (quelque soit le nombre de médailles demandées)	14,00 €
-----------------------------------------------------------------------	---------

* Elaboration d'un dossier spécifique

FRSM 59/62 Diffusion SARL

LES DECORATIONS



Tarif 2020



LES MEDAILLES FEDERALES

2020 : une année placée sous le signe de la nouveauté et d'une stabilité sur le tarif de toutes les médailles

Pour tenir compte des évolutions décidées par la Fédération Régionale des Sociétés Musicales Hauts de France, la FRSM 59/62 diffusion SARL mettra en place progressivement une toute nouvelle gamme de médailles.

C'est ainsi que vous découvrirez les distinctions déclinées avec le nouveau logo de la FRSM H-D-F et arborant un ruban aux couleurs de la région Hauts de France (**VERTE** et **BLEUE**).

De nouveaux diplômes seront fournis avec les médailles.

Pour toujours mieux vous satisfaire nous vous proposerons au fur et à mesure de leur déploiement les médailles sous écrins le tout sans augmentation de tarif !

LES MEDAILLES CONFEDERALES

En 2020, aucune augmentation ne sera appliquée sur le tarif.

Rappel concernant les barrettes :



La barrette est un accessoire. A ce titre elle ne peut en aucun cas se substituer lors d'une demande initiale à la médaille correspondante. **Cette dernière (la médaille) est la seule à attester de la présence ou des services réellement accomplis au sein d'une société et reconnus par les instances musicales régionale et nationale.**

La barrette peut donc être demandée soit :

- ❖ Conjointement avec la médaille sollicitée
- ❖ Après que la remise ait été effectuée

Aussi une barrette commandée sans remplir l'une ou l'autre des conditions ne peut être obtenue.

Rappel concernant les diplômes :

Depuis le 1^{er} janvier 2012 **le diplôme (fédéral ou confédéral) est joint gratuitement** avec la médaille souhaitée. Le **duplicata est lui aussi gratuit** (sur justification des nom, prénom et années de présence ou de service).

Précision :



Le diplôme ne peut plus être demandé seul sans la médaille (sauf pour le duplicata).

Rappel concernant les frais de dossier :

Les frais correspondent au traitement et à l'envoi de la demande. Ils s'ajoutent une seule fois au montant global commandé. Son tarif reste identique en 2020, à 14 €uros.

Infos

Pour toute demande particulière et/ou renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter :



- ✓ Au 09.77.06.91.77. de 8h à 12h30 du lundi au vendredi
- ✓ Par mail à sar159.62diffusion@wanadoo.fr, toute la journée
- ✓ Via la rubrique « contact » du site : www.frsm-hautsdefrance.fr
- ✓ En nous rendant visite au siège situé au 121 rue Barthélémy Delespaul à 59000 Lille de 8h à 12h – 14h à 17h
- ✓ Sur rendez vous en dehors de ces horaires.